



PROGRAMME FORMATION

MESURAGE Loi CARREZ Loi BOUTIN

Prérequis *conseillé (non obligatoire)* :

Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

Objectifs

Être capable de **réaliser des mesurages** de logements au sens de la **loi Carrez** & la **Loi Boufin**.

Durée (estimée)

7 heures

Délai d'accès

Immédiat

Tarif

Voir grille des tarifs

Contact

Formation en E-LEARNING

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79** / **06.71.91.27.09**

Mail : administratif@ebtp.fr

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = Evaluation finale, accessible qu'après validation à 100% des 4 séquences qui constituent la formation (*validation d'une séquence = répondre correctement à un nombre de question prédéfini lors des questionnaires d'entraînement*).

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de validation et % de réussite à l'évaluation des acquis formation.

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours appuyés sur support informatique

Moyens matériels - plateforme pédagogique en ligne

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié, disponible pour répondre à tout questionnement en cours de formation (messagerie, téléphone)

Documentation - Support de cours en ligne, et divers documents téléchargeables.

Contenu formation



PROGRAMME E-LEARNING

1- Introduction & Contexte Juridique

La Loi et les décrets (champs d'application...),

2 – Surface habitable ou superficie ?

Les bâtis concernés, les différences Carrez / Boutin...

3 – Le calcul de la superficie

Les éléments & détails constructifs, les règles de mesurage, techniques de calcul...

4 – La mission de Mesurage (CARREZ) Méthodologie

Les moyens techniques, le déroulement de la mission, l'attestation de superficie...

Evaluation finale (QCM) pour validation des acquis formation.